



## Thématique : Economie circulaire

ECO-RES'PEER est une démarche d'économie circulaire faisant appel à un collectif d'acteurs sur un territoire : l'écologie industrielle et territoriale (EIT).

L'EIT est la mise en œuvre d'actions de « bon sens » ayant une application opérationnelle : mutualiser ou substituer des ressources sur un périmètre défini et en circuit-court, tout en en créant de la valeur ajoutée.

Le projet ECO-RES'PEER a été mis en place sur la ZAE du Parc Européen des entreprises de Riom (PEER).

<b># ECO</b>	<b># RES</b>	<b># PEER</b>
Ecologie & Economie	Responsabilité & Résilience	Pour les Entreprises Engagées et Responsables

### Eco'RES'PEER

#### Une démarche d'Economie Résiliente Pour les Entreprises Engagées et Responsables.

Cette initiative d'EIT s'inscrit dans une démarche territoriale engagée depuis de nombreuses années. En répondant aux besoins des acteurs économiques et institutionnels du territoire, l'initiative contribue à une dynamique d'interaction, de coopération et de collaboration afin de gagner en résilience et en sobriété dans la gestion des ressources.

Cette action a amené les entreprises à se réinterroger sur la gestion de leur site et de leur activité. Les entreprises souhaitent aujourd'hui faire appel à des prestataires engagés dans l'Economie circulaire ainsi que dans l'ESS afin de mettre en œuvre des actions éco-responsables : la mutualisation de biens et de services et la mise en place de synergies autour de leurs déchets.

Depuis 2018, une dizaine d'actions ont été mises en œuvre sur le PEER : label Eco-Res'Peer, gestion éco-responsable des espaces verts et biodéchets, substitutions des déchets de palettes, de polystyrène, de DEEE et de papiers, mutualisations d'équipements et études sur l'emprise solaire et les barquettes alimentaires biodégradables.

Focus sur le label : Pour répondre à ces enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, les entreprises du PEER se sont engagées au travers du label « ECO'RES-PEER » qui rassemble les grands principes du développement durable que sont l'efficacité économique, l'équilibre environnemental et le progrès social.

« ECO » renvoie à la notion d'écologie et d'économie, « RES » conjugue à la fois les notions de responsabilité et de résilience, enfin « PEER » fait référence au parc d'activité (le Parc Européen d'Entreprises de Riom), mais signifie aussi : « Pour des Entreprises Engagées et Responsables ».



## Les objectifs

### Objectifs économiques :

- Créer des synergies, des actions de coopération, de substitutions (matières, énergie, déchets) et de mutualisation (humains, services, équipements, ...) entre les entreprises du territoire.
- Maintenir et développer l'activité sur le territoire, ainsi que les emplois.
- Favoriser les interactions public/privé et les coopérations locales
- Améliorer la compétitivité des entreprises grâce à une démarche écoresponsable
- Réaliser des économies d'échelles
- Innover par de nouvelles pratiques
- Passer d'une économie linéaire à circulaire

### Objectifs sociaux et environnementaux :

- Réduire significativement les impacts environnementaux néfastes
- Réduire au maximum la production et les quantités de déchets sur le site
- Répondre à un maximum d'objectifs de développement durable
- Valoriser les entreprises engagées et responsables (éthique, conditions de travail, égalité, etc.)



## Porteurs de projet

- SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône)
- APEER (Association du Parc Européen d'Entreprises de Riom)
- RLV (Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans)

=> Démarche collective multi-acteurs.

## Démarrage du projet

Septembre 2017



## Les partenaires

- Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)  
Initiateur et co-porteur de la démarche - Syndicat de collecte des déchets + Prévention des déchets et Economie Circulaire
- MACEO  
Animateur de la démarche - Association qui accompagne le Massif central dans son développement territorial durable par la mise en place de projets innovants
- Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV)  
Co-porteur de la démarche
- Association du Parc Européen des Entreprises de Riom (APEER)  
Co-porteur de la démarche
- Le Grand Clermont  
Partenaire - Syndicat Mixte - PETR
- CCI  
Partenaire - consulaire
- Les différentes entreprises de la zone d'activité

## Les financeurs

- SBA
- ADEME
- CA de RLV

## Contact / informations

Syndicat du Bois de l'Aumône  
Zone de Layat II - 13 rue Joaquin Perez Carretero  
63200 Riom  
04 73 64 74 44



## Les étapes

### Emergence

- Caractérisation du potentiel EC et EIT de l'EPCI et de la ZA
- Constitution d'un comité technique et de pilotage

### Création

- Entretiens individuels avec les entreprises pour identifier les leaders et besoins concrets
- Analyse des besoins et captation des entreprises leaders EIT
- Elaboration d'une stratégie de mobilisation
- Travail collectif pour définir les axes de travail

### Ouverture

- Ateliers thématiques et suivi de la mise en œuvre des actions
- Communication sur la démarche

### Facteurs d'accélération

- La présence d'un club d'entreprises
- Un périmètre défini, à taille humaine
- Des besoins concrets identifiés et des relations de proximités avec les acteurs économiques
- Les besoins du territoire et des collectivités (renforcement des liens, PCAET, Zéro Déchet, etc.)
- Un portage politique fort

### Points forts

- Des partenaires institutionnels engagés et volontaires
- L'animation par un acteur tiers, neutre

### Freins

- Le frein principal à ce genre de démarche est la mobilisation des acteurs. En effet, il est difficile de regrouper l'ensemble des acteurs régulièrement et de s'assurer que tous aient l'intégralité des informations nécessaires pour avancer.

### Difficultés

- Conserver la dynamique dans la durée
- L'acceptation des changements de pratique

## LES BONNES PRATIQUES



### La caractérisation du potentiel EC et EIT

- Il est nécessaire de réaliser une étude de préfiguration EIT identifiant et caractérisant les forces et faiblesses du territoire pour le lancement d'une telle dynamique (caractériser le potentiel circulaire) et de cartographier l'écosystème d'acteurs à mobiliser pour contribuer à la pérennité de la démarche. Cet état des lieux permet de formaliser et de valider collectivement une feuille de route stratégique.
- Cette phase permet d'assurer un portage politique fort et d'inclure les décisionnaires dans la dynamique.

### La création d'une vision collective partagée

- L'état des lieux est un moyen de discussion pour atteindre une vision globale du territoire et aboutir à une stratégie collective et partagée. Il s'agit ici d'accompagner le collectif à prendre de la hauteur pour élaborer une vision globale du territoire. Cette vision conduira le groupe de travail à envisager la stratégie de mise en œuvre pour atteindre leur vision du « territoire de demain ».

### La coopération entre acteurs

- En répondant aux besoins des acteurs du territoire et des acteurs économiques, l'initiative s'inscrit dans une dynamique d'interaction, de coopération et de collaboration afin de gagner en résilience et en sobriété dans la gestion des ressources. L'aspect rural du territoire a permis de renforcer l'ancrage territorial des entreprises.



## Témoignages

« Nous avons lancé ce label pour accompagner les entreprises locales vers la création d'une économie circulaire afin qu'elles puissent diminuer leur impact sur l'environnement mais aussi qu'elles fassent des économies » Jean-Claude Molinier, Président du SBA, 2019

« Grâce à cette démarche, notre entreprise a pu avancer vers la responsabilité environnementale » François Paradis, chef d'entreprise Optomachines.

« Premier principe de cette charte, recycler ses déchets et surtout nouer des échanges au sein d'un territoire. "L'objectif est de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire" explique Cindy Derail, cheffe de projet à Macéo, l'association de développement économique du Massif Central. "C'est à dire qu'à partir de nos déchets on essaie de créer de nouvelles ressources. C'est encore mieux quand on peut échanger nos déchets avec une entreprise voisine !" »

## Documents

o Vidéo EIT (Déc 2020)



o Article La Montagne (Oct 2019)



o Article France Bleu (Oct 2019)



o Article Clermont Info63 (Juillet 2021)

